



DOSSIER INSCRIPTION

(un dossier par enfant)

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Commune de FRONTONAS

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE (*Garderie et TAP*)

NOM, Prénom :

Classe :

Pièces à fournir au dossier dûment complété :	Informations importantes :
<ul style="list-style-type: none">- Attestation d'assurance responsabilité civile- Autorisation de prélèvement automatique- Relevé d'identité bancaire ou postal	<p>Le dossier d'inscription est à rendre obligatoirement à la mairie de Frontonas,</p> <p><u>avant le 13 juillet 2017</u></p> <p><u>Horaires d'ouverture de la mairie :</u></p> <p>Mardi et Jeudi : 9H00 - 11H30 14H00 - 18H00</p> <p>Samedi : 9H00 - 11H00</p> <p><i>Merci de votre compréhension</i></p>

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Classe :

Date de naissance : Domicile :

PARENTS

PERE :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone domicile :
Téléphone portable :
Téléphone employeur :
Email*:

MERE :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone domicile :
Téléphone portable :
Téléphone employeur :
Email* :

*Ces adresses électroniques seront utilisées pour communiquer des informations sur l'ensemble du périscolaire et vous adresser les factures.

RESPONSABLE LEGAL (si différent des parents)

Nom et Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel employeur :

DECHARGE DE RESPONSABILITE ET PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME DE RETARD OU D'ABSENCES DES PARENTS (téléphone indispensable)

Indiquer de préférence les coordonnées de personnes proches géographiquement et des n° de téléphones.

Attention : signaler à la mairie ou à l'accueil tout changement de n° de téléphone fixe, mobile ou email.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....

Domicilié (e).....

Numéro de téléphone :

Autorise : (noms et prénoms)

M..... Qualité n° de téléphone

M..... Qualité n° de téléphone

M..... Qualité n° de téléphone

A venir chercher l'enfant : en cas de maladie, de retard des parents, d'accident ou toute autre sortie exceptionnelle durant les horaires de périscolaire ou de restauration scolaire.

Et décharge la Mairie de Frontonas de toute responsabilité.

Signature des parents ou représentant légal,

Précédée de la mention « lu et approuvé »

INSCRIPTION

Inscriptions Restaurant scolaire / Garderie :

Une préinscription annuelle sera faite en fonction des informations communiquées par les familles en **annexe 1**.
Les modifications des inscriptions du périscolaire seront gérées par les familles à partir du site internet :
www.frontonas.fr , selon les modalités en vigueur (voir le règlement intérieur).

Inscriptions TAP :

Les inscriptions aux TAP se feront sur l'année scolaire entière par l'intermédiaire du document en **annexe 2**.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Toutes allergies alimentaires avérées doivent être déclarées et accompagnées d'un certificat médical détaillé établi par un spécialiste.

A l'école maternelle : un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) est alors mis en place avec le médecin scolaire qui seul peut donner son autorisation pour l'admission de l'enfant au restaurant scolaire.

A l'école élémentaire : le médecin scolaire n'établit plus de P.A.I.

Les enfants présentant une allergie avérée et confirmée par un certificat médical pourront être accueillis au restaurant scolaire :

Soit avec un panier- repas complet fourni par la famille et pour la durée de l'année scolaire,

Soit au repas habituellement proposé par le service de restauration scolaire.

A noter : dans les deux cas, la collectivité ne pourra être tenue responsable de tout problème lié à cet aménagement personnalisé.

Nom du médecin traitant :

Numéro de téléphone :

Liste des allergies de votre enfant :

Signatures des deux parents :

AUTORISATION DE SORTIE D'UN ENFANT SEUL APRÈS LES TAP (ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT)

Je soussigné(e).....

Autorise mon enfant Classe

A rentrer seul au domicile **après les TAP**.

Date :

Signature des parents ou représentant légal,

Précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATIONS SPECIALES

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....

Autorise

N'autorise pas

Le personnel communal du restaurant scolaire et périscolaire de FRONTONAS, à prendre les mesures de soins et d'hospitalisation nécessaires en cas d'urgence pour garantir la santé de mon enfant, dans le cas ou je n'aurais pu être informé(e), de l'accident qui lui serait survenu.

Signature du parent ou représentant légal,

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....

Autorise

N'autorise pas

Mon enfant nom et prénom :
à être photographié ou filmé pendant le temps périscolaire pour l'année 2016/2017

Signature du parent ou représentant légal,

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est à connaître et à respecter pour le bien-être de tous !

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur accueil périscolaire.

Signature du parent ou représentant légal

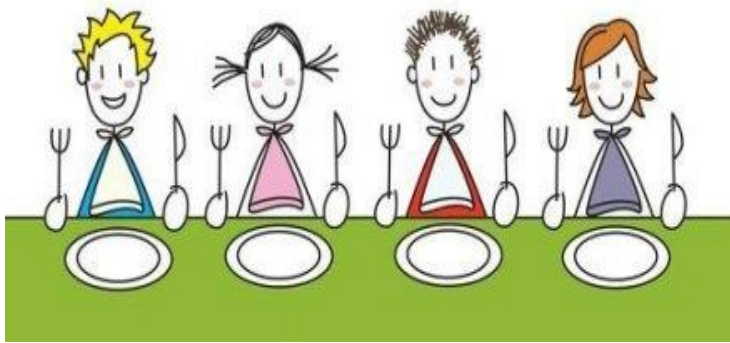
Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Avant le repas :

- 1/ Je me lave les mains sans mettre de l'eau partout.
- 2/ Je suis en rang et rentre calmement.
- 3/ Je m'installe à ma place et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de commencer mon repas.



Pendant le repas :



- 1/ Je respecte le personnel de service et mes camarades.
- 2/ Je ne fais pas de gestes déplacés et ne dis pas de gros mots.
- 3/ Je parle calmement, ne gigote pas avec mes pieds.
- 4/ Je goûte de tout.
- 5/ Je ne joue pas avec la nourriture.
- 6/ Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison.
- 7/ Je me tiens bien à table.
- 8/ Je range mon couvert et je sors de table après autorisation, sans courir.
- 9/ Je ne me bats pas.

Avec ma signature, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la cantine de Frontonas et accepte les conditions telles qu'elles sont énumérées ci-dessus.

Signature de l'enfant :

Pour passer un repas dans la bonne humeur, il suffit que tout le monde respecte les règles !

Le prélèvement automatique à l'échéance : un mode de paiement sûr et avantageux

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement pratique et sûr pour simplifier le règlement de vos factures, à chaque échéance, sur le compte bancaire de votre choix, à l'exception des comptes d'épargne (livret A, LDD, compte épargne logement et comptes assimilés). Ce compte doit être domicilié en France.

1 - Les échéances

Le prélèvement automatique du montant de vos factures sera effectué le **28 du mois** suivant leur édition sauf pour les TAP, le règlement se fera en 5 fois sur les factures d'octobre, décembre, février, avril, juin.

Les avantages du prélèvement automatique

- Le règlement de vos factures est directement effectué par votre établissement bancaire. Vous n'avez plus à vous déplacer à la Mairie.
- Plus de 10 jours avant l'échéance, votre facture vous précise le montant et la date du prélèvement : vous avez ainsi le temps de veiller à ce que votre compte soit approvisionné.
- Vous conservez la maîtrise de vos prélèvements : vous avez la possibilité de vérifier votre facture et d'en demander la rectification.
- Le prélèvement automatique évite les oublis de paiement générant des frais.

2 - Quand et comment adhérer ?

L'adhésion au prélèvement automatique est possible tout au long de l'année. Le dossier d'adhésion est disponible en mairie. Il se compose :

- D'une autorisation de prélèvement
- D'un règlement financier valant demande d'adhésion

Ces deux documents dûment complétés et signés, accompagnés d'un relevé d'identité bancaire ou postal sont à adresser à la mairie de Frontonas.

La première facture concernée par le prélèvement automatique sera celle du mois suivant l'adhésion.

Un mode de paiement souple et pratique

Après réception de votre facture et en cas de désaccord sur les éléments facturés, vous pouvez porter réclamation. Votre demande sera étudiée et la rectification interviendra au plus tard le mois suivant.

1 - Quand et comment demander une suspension des prélèvements ?

Pour être prise en compte, la demande de suspension doit être réalisée avant le dernier jour du mois d'édition de la facture, par écrit, en précisant la période considérée.

ATTENTION ! Si vous suspendez un prélèvement et que vous ne vous acquittez pas des sommes dues dans le délai de paiement, il vous sera appliqué une majoration pour non-paiement dans les délais de 10 %.

2 - Vous souhaitez résilier votre contrat de prélèvement

Vous pouvez résilier votre contrat de prélèvement tout au long de l'année. Si vous souhaitez que votre demande de résiliation soit prise en compte pour votre prochaine échéance, elle doit parvenir à la mairie avant le dernier jour du mois précédant le prélèvement.

Que faire en cas de...

1 – Déménagement : Vous devez signaler votre nouvelle adresse auprès du service gestionnaire assurant l'une des prestations facturées.

2 – Changement de coordonnées bancaires : Vous ferez parvenir en mairie, un nouveau relevé d'identité bancaire ainsi qu'une nouvelle autorisation de prélèvement dûment renseignée. Votre nouvelle situation sera effective pour le paiement de la prochaine facture

DATER, SIGNER ET A NOUS REMETTRE AVEC VOTRE RIB
DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Mr et Mme - Mr ou Mme - Mr - Mme (rayer les mentions inutiles)	NOM DE LA BANQUE :
NOM :	Adresse :
Prénoms:	Complément :
Adresse :	Code postal :
Complément :	COMMUNE :
Code postal :	
COMMUNE :	

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°60-10 du 1/4/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

DATE :

SIGNATURE :



A COMPLETER ET A NOUS REMETTRE

N° NATIONAL D'EMETTEUR

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un Prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
NOM : Prénoms :	MAIRIE DE FRONTONAS
Adresse : Complément :	246 PLACE DU VILLAGE
Code postal : COMMUNE :	38290 FRONTONAS
	NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
	NOM DE LA BANQUE :
	Adresse :
	Complément :
	Code postal :
	COMMUNE :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°60-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

DATE :	SIGNATURE :	Prière de retourner les 2 parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.)
---------------	--------------------	--

IMPORTANT

Commission scolaire
Mairie de Frontonas

INSCRIPTIONS CANTINE-GARDERIE

Pour l'année scolaire 2017/2018, nous vous proposons une préinscription annuelle pour les services de restauration scolaire et des différents accueils.

Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous.

L'inscription sera faite suivant vos besoins pour toute l'année scolaire.

Toutefois, il vous sera possible de gérer et modifier ce planning de réservation suivant les modalités prévues dans le règlement intérieur.

Pour les familles ayant des besoins moins réguliers, il vous appartiendra de saisir les réservations sur le site, suivant la procédure indiquée dans le règlement intérieur.

Pour toute inscription, des codes de connexion à la plateforme de réservation vous seront transmis par courrier ou email vers la fin du mois de juillet 2017.

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Classe

	LUNDIS	MARDIS	MERCREDIS	JEUDIS	VENDREDIS
CANTINE					
ACCUEIL MATIN 7h20-8h20					
ACCUEIL MERCREDI 11h30-12h30					
ACCUEIL 16h30-17h30					
ACCUEIL 17h30-18h25					

Merci de cocher les cases pour effectuer les réservations.

IMPORTANT

Commission scolaire
Mairie de Frontonas

INSCRIPTIONS TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Pour le bon fonctionnement et la bonne organisation de ce service, nous vous demandons de bien vouloir inscrire votre enfant **sur l'année scolaire entière** en choisissant le ou les jours souhaités en cochant les cases correspondantes sur le coupon réponse ci-dessous.

Un tarif forfaitaire sera appliqué sur la base d'un tarif annuel (122€ pour 2 jours par semaine et 61€ pour 1 jour par semaine) prélevé en 5 fois sur les factures d'octobre, décembre, février, avril, juin, à raison de :

- 5 règlements de 24.40€ pour 2 séances/semaine
- 5 règlements de 12.20€ pour 1 séance/semaine.

Une déduction sera appliquée sur le forfait pour les enfants qui bénéficieront des APC (soutien scolaire),

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Classe

Inscription annuelle	Choix n° 1	seulement les MARDIS	<input type="checkbox"/>
	Choix n°2	seulement les VENDREDIS	<input type="checkbox"/>
	Choix n°3	les MARDIS <u>et</u> les VENDREDIS	<input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) déclare inscrire mon enfant pour l'année et accepte le règlement des TAP dans sa totalité.

Signature du parent ou représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »